



Signataires : Diane Barbier-Mueller, François Wolfisberg, Francine de Planta, Darius Azarpey, Murat-Julian Alder, Thierry Oppikofer, Jacques Béné, Jean-Pierre Pasquier, Philippe Meyer, Yvan Zweifel, Joëlle Fiss, Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Vincent Subilia, Rémy Burri, Pierre Conne, Arber Jahija, Djawed Sangdel, Adrien Genecand, Jacques Blondin, Pascal Uehlinger, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Souheil Sayegh, Thierry Arn, Gabriela Sonderegger, François Erard

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2026

Proposition de motion

Renforcer la découverte professionnelle et les stages d'orientation au cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'absence de qualification professionnelle constitue l'un des principaux facteurs de précarité et d'exclusion durable du marché du travail ;
- que 70% des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans à l'aide sociale n'ont pas achevé de formation et que 60% des personnes à l'aide sociale genevoise sont sans formation professionnelle, contre 20% au sein de la population ;
- que Genève demeure un canton dans lequel l'apprentissage est encore trop rarement choisi directement à l'issue de la scolarité obligatoire, avec seulement 5% des élèves sortant du cycle d'orientation qui choisissent directement cette voie, contre environ 20% dans le canton de Vaud ;
- que 41,1% des élèves qui entament un apprentissage en formation duale à Genève voient leur contrat rompu avant l'obtention du diplôme, soit un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale ;

- que les expériences concrètes de découverte professionnelle permettent aux élèves de confronter leurs représentations des métiers à la réalité du terrain, d'identifier leurs intérêts et leurs aptitudes et de construire un projet de formation plus éclairé ;
- que la découverte des métiers et du monde professionnel constitue un outil important de prévention des erreurs d'orientation, des réorientations tardives et des ruptures de formation ;
- que, malgré les efforts engagés par l'Etat et les partenaires sociaux, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) présentent encore parfois un contenu lacunaire et peinent à atteindre pleinement leurs objectifs, notamment en matière de connaissance concrète des métiers et des possibilités de formation ;
- que le canton de Vaud permet aux élèves du cycle d'orientation de consacrer jusqu'à cinq jours sur temps scolaire à des stages durant la 10^e année et jusqu'à dix jours durant la 11^e année ;
- qu'à Genève, des progrès importants ont déjà été réalisés, avec un stage obligatoire de deux à cinq jours entre la 10^e et la 11^e année et une forte augmentation du nombre de stages effectués par les élèves du cycle d'orientation, passé d'environ 1414 en 2022 à plus de 3825 en 2024 ;
- qu'il convient désormais de consolider cette dynamique et de renforcer l'IOSP et l'accès de tous les élèves à des expériences concrètes et diversifiées de découverte professionnelle,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer, par voie réglementaire et par les mesures organisationnelles nécessaires, le dispositif de découverte professionnelle destiné aux élèves du cycle d'orientation, afin de viser la réalisation d'au moins deux expériences de découverte professionnelle par élève avant la fin de la scolarité obligatoire ;
- à permettre aux élèves de consacrer à ces expériences jusqu'à cinq jours sur temps scolaire durant la 10^e année et jusqu'à dix jours durant la 11^e année ;
- à reconnaître, dans le cadre de ce dispositif, différentes formes de découverte professionnelle, notamment les stages en entreprise, les immersions dans des établissements de formation professionnelle, les visites d'entreprises, les ateliers de découverte des métiers ou toute autre activité permettant une confrontation concrète avec le monde professionnel ;

- à renforcer les partenariats avec les entreprises, les associations professionnelles, les collectivités publiques et les établissements de formation afin de développer une offre suffisante, diversifiée et accessible sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- à poursuivre le déploiement et le renforcement de l'IOSP, en collaboration étroite avec les associations professionnelles et les autres partenaires du monde professionnel, afin de garantir aux élèves une information concrète, complète et actualisée sur les métiers et les possibilités de formation ;
- à veiller à ce que l'offre de découverte professionnelle couvre une diversité suffisante de secteurs et de métiers, afin que les élèves puissent découvrir des professions correspondant à des intérêts, des aptitudes et des parcours variés ;
- à assurer un suivi du dispositif et à informer régulièrement le Grand Conseil de sa mise en œuvre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La formation professionnelle : un levier essentiel contre la précarité des jeunes

A Genève, l'évolution récente du nombre de jeunes adultes dépendant de l'aide sociale constitue un signal préoccupant. En dix ans, le nombre de bénéficiaires de l'Hospice général âgés de 18 à 24 ans a bondi de 50%¹, pour atteindre 2921 personnes en 2025².

Les statistiques montrent que l'absence de formation professionnelle demeure un déterminant majeur de la précarisation. Ainsi, 70% des jeunes adultes (18-24 ans) à l'aide sociale n'ont pas achevé de formation. Plus largement, 60% des personnes à l'aide sociale genevoise sont sans formation professionnelle pour un taux de 20% au sein de la population (vs 50% / 14% en Suisse)³. Les personnes sans qualification professionnelle sont donc fortement surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

Ces constats démontrent la nécessité de renforcer les politiques de prévention. L'objectif n'est pas seulement de soutenir les jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'insertion, mais également de leur donner, suffisamment tôt, les moyens de construire un projet professionnel réaliste et motivant.

Un retard genevois persistant dans le recours à l'apprentissage

La Suisse est internationalement reconnue pour la qualité de son système de formation professionnelle duale. Pourtant, Genève demeure un canton où l'apprentissage est peu valorisé et rarement choisi à l'issue de la scolarité obligatoire.

Alors qu'environ deux tiers des jeunes Suisses choisissent une formation professionnelle après l'école obligatoire⁴, Genève reste une exception avec seulement 5% des élèves sortant du cycle d'orientation qui choisissent directement la voie de l'apprentissage⁵. A titre de comparaison, dans le

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/mise-au-point/video/les-jeunes-affluent-a-laide-sociale?urn=urn:rts:video:beb6b507-60e4-3590-ae16-051f3ed2851c>

² <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2025/institution/lhospice-general-en-2025>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13829.pdf>

⁴ <https://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch/fr/formation-professionnelle-initiale>

⁵ <https://geneve-attractive.ch/articles/108-lapprentissage-nest-en-aucun-cas-une-voie-de-garage>

canton de Vaud, environ 20% des jeunes commencent directement un apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire⁶.

Cette situation ne s'explique pas uniquement par la structure économique genevoise. Elle relève également de facteurs culturels et d'orientation. La voie académique reste souvent perçue comme la voie privilégiée. Cette perception peut conduire certains jeunes à s'engager dans une voie qui ne correspond pas nécessairement à leurs intérêts ou à leurs aptitudes, entraînant ensuite des échecs, des réorientations ou des interruptions de parcours. L'apprentissage est alors envisagé tardivement, parfois comme une solution de repli, alors qu'il pourrait constituer un premier choix pleinement valorisé.

Les conséquences de cette situation sont bien documentées. A Genève, 41,1% des élèves qui entament un apprentissage en formation duale, partagée entre l'entreprise et l'école, voient leur contrat rompu avant l'obtention du diplôme. Ce taux, deux fois supérieur à la moyenne nationale, constitue un signal préoccupant⁷.

Lorsque l'apprentissage intervient tardivement dans le parcours d'un jeune, après des échecs scolaires ou des réorientations successives, il peut être perçu davantage comme une solution par défaut que comme un choix construit. Par ailleurs, un choix d'orientation effectué dans l'urgence, sans une connaissance suffisante des métiers et des exigences de la profession choisie, augmente le risque d'intégrer une filière qui ne correspond pas aux intérêts, aux aptitudes ou au projet du jeune. Ces difficultés fragilisent l'insertion professionnelle des jeunes, allongent les parcours de formation et augmentent le risque de recours ultérieur à l'aide sociale.

La découverte concrète des métiers comme outil d'orientation

L'expérience pratique constitue souvent un outil particulièrement efficace d'orientation. Pour de nombreux élèves, les représentations des métiers restent limitées ou influencées par leur environnement familial et social. Les expériences de découverte professionnelle permettent aux jeunes de confronter leurs attentes à la réalité du terrain, de mieux comprendre les exigences d'un métier, d'identifier leurs centres d'intérêt et de développer une motivation plus solide pour leur future formation.

⁶ <https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/apres-lecole-un-jeune-vaudois-sur-cinq-commence-tout-de-suite-un-apprentissage-1467131709>

⁷ <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/entre-berne-geneve-une-etonnante-divergence-statistique-lechec-apprentissage?>

L'IOSP constitue déjà un élément important du parcours des élèves du cycle d'orientation. L'Etat et les partenaires sociaux ont engagé des efforts significatifs pour informer les jeunes sur les métiers, les filières de formation et les possibilités qui s'offrent à eux. Toutefois, malgré ces efforts, le contenu de l'IOSP peut encore s'avérer lacunaire et ne permet pas toujours d'atteindre pleinement son objectif, notamment lorsqu'il s'agit de donner aux élèves une représentation concrète et réaliste des métiers et de leurs exigences.

Le renforcement de la découverte professionnelle ne vise donc pas à se substituer à l'IOSP, mais à la compléter. L'information transmise en classe gagne en effet à être confrontée à des expériences concrètes sur le terrain. En permettant aux élèves de découvrir directement des entreprises, des métiers et des environnements professionnels différents, ces expériences peuvent donner davantage de sens à l'information reçue et contribuer à une orientation plus éclairée.

Dans cette perspective, la poursuite du déploiement de l'IOSP doit s'accompagner d'une collaboration étroite avec les associations professionnelles et les acteurs du monde du travail, qui disposent d'une expertise directe sur les métiers, leurs évolutions et les besoins en compétences.

Cette dimension est particulièrement importante à Genève, où l'apprentissage souffre encore d'une image parfois négative. Trop de jeunes ignorent qu'il existe plus de 120 métiers accessibles par la voie professionnelle et que celle-ci offre aujourd'hui de nombreuses passerelles vers la maturité professionnelle, les hautes écoles spécialisées et même les études universitaires⁸.

Les entreprises, les associations professionnelles, les collectivités publiques et les établissements de formation jouent un rôle essentiel dans cette démarche. Leur implication permet de rapprocher l'école du monde professionnel et d'offrir aux élèves une vision plus complète des possibilités qui s'offrent à eux.

S'inspirer du modèle vaudois

Le canton de Vaud a développé depuis plusieurs années un dispositif permettant aux élèves du cycle d'orientation de réaliser des expériences de découverte professionnelle sur temps scolaire. Les élèves peuvent effectuer

⁸ <https://www.rts.ch/info/suisse/10617845-a-geneve-la-meconnaissance-de-lapprentissage-est-le-vrai-probleme.html>

jusqu'à cinq jours de stage durant la 10^e année et jusqu'à dix jours durant la 11^e année⁹.

Cette approche favorise une découverte progressive du monde professionnel et contribue à une orientation plus éclairée. Elle facilite également les contacts entre élèves et entreprises formatrices.

A Genève, des progrès significatifs ont déjà été accomplis. Un stage obligatoire de deux à cinq jours est désormais prévu entre la 10^e et la 11^e année, et le nombre de stages effectués par les élèves du cycle d'orientation a fortement augmenté ces dernières années, passant d'environ 1414 en 2022 à plus de 3825 en 2024¹⁰.

La présente motion vise à consolider cette dynamique en demandant au Conseil d'Etat de renforcer le dispositif existant par voie réglementaire et par les mesures organisationnelles nécessaires.

Une mise en œuvre pragmatique et progressive

La présente motion ne demande pas une obligation absolue de garantir immédiatement des places de stage à chaque élève, ce qui pourrait se révéler difficile compte tenu des capacités d'accueil variables selon les secteurs professionnels.

Elle demande en revanche au Conseil d'Etat de renforcer le dispositif existant afin de viser la réalisation d'au moins deux expériences de découverte professionnelle pour chaque élève durant le cycle d'orientation.

Ces expériences pourront prendre des formes diverses : stages en entreprise, immersions dans des établissements de formation professionnelle, visites d'entreprises, ateliers de découverte des métiers ou toute autre activité permettant une confrontation concrète avec le monde professionnel.

L'objectif est ainsi de développer une découverte progressive et diversifiée des métiers, tout en tenant compte des capacités d'accueil des entreprises et des réalités organisationnelles des établissements scolaires.

Le développement de partenariats avec les entreprises, les associations professionnelles, les collectivités publiques et les établissements de formation doit permettre d'élargir progressivement l'offre disponible et de garantir qu'elle couvre une diversité suffisante de secteurs professionnels.

⁹ <https://www.vd.ch/formation/orientation/telecharger-les-publications-de-loffice-cantonal-dorientation-scolaire-et-professionnelle/sinformer-sur-les-metiers-grace-aux-stages>

¹⁰ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01638.pdf>

Enfin, un suivi annuel transmis au Grand Conseil permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les éventuelles mesures complémentaires nécessaires.

Un investissement social et économique durable

La lutte contre la précarité ne peut se limiter à en atténuer les conséquences ; elle doit également s'attaquer à ses causes. Or, l'absence de qualification professionnelle demeure l'un des principaux facteurs d'exclusion durable du marché du travail. A l'inverse, l'obtention d'un CFC ou d'une AFP constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévenir la précarité et de favoriser l'autonomie économique.

En permettant une meilleure connaissance des métiers et des parcours de formation, le renforcement de la découverte professionnelle contribue à limiter les erreurs d'orientation, les changements tardifs de voie et les ruptures de formation.

Il répond également aux besoins des entreprises genevoises, confrontées dans de nombreux secteurs à des difficultés de recrutement et à un besoin accru de relève qualifiée. En rapprochant davantage l'école du monde professionnel, cette démarche poursuit ainsi un double objectif : offrir aux jeunes de meilleures conditions pour construire leur avenir et renforcer durablement le tissu économique genevois.

Au vu de ces explications, les auteurs de la présente proposition de motion vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un accueil favorable.